



Association Baudille Trail - 460 Chemin Saumailles - 34725 Montpeyroux

Règlement de l'épreuve VINOTRAIL

Date de la Course : 9 novembre 2025

Art. 1 : Les coureurs devront déposer sur le site lors de l'inscription où de présenter au plus tard au retrait des dossards leur licence ou leurs PPS de moins de 3 mois à valider sur le site de la FFA.

Attention : Depuis le 1^{er} Septembre 2024 le certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition n'est plus accepté.

Art. 2 : Assurance: Les organisateurs sont couverts par une assurance de responsabilité civile souscrite à Groupama et déclinent toute responsabilité pour tout accident physiologique immédiat ou futur.

Art. 3 : Trail ouvert à toutes les catégories d'âge à partir de la catégorie Junior (17 ans pour le Magnum avec autorisation parentale) et Espoir pour le Jéroboam.

Art. 4 : Engagement :

Pour une inscription, **repas inclus**, avant le 1^{er} novembre 2025 :

32€ par coureur parcours Jéroboam

25€ par coureur parcours Magnum

25€ par randonneur

Une augmentation de **5€** sera appliquée après cette date.

Art. 5 : Le retrait des dossards sera effectué de **7h30 à 9h45**.

Art. 6 : Horaires départs :

Jéroboam (30km) sera donné à **8h30**

Vino-rando (12km) partira à **8h45**

Magnum (14 km) partira à **10h**

Les remises des prix Vinotrail sont prévues aux alentours de **13h**.

Art. 7 : L'organisation ne pourra être tenue responsable en cas de vol, d'accidents ou de défaillances dus à un mauvais état de santé ou une surestimation de ses possibilités.

Art. 8 : Ravitaillements Il n'est pas prévu de gobelets pensez à vos éco-cups

Sur le parcours de 30 km, 3 ravitaillements solide / liquide pour le parcours du 15 km ainsi que pour la randonnée, il est prévu des ravitaillements sportifs et « Terroir » avec dégustation de vin **Terrasses du Larzac et Montpeyroux**.

Art. 9 : Droit à l'image : Le participant autorise l'organisateur à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il peut apparaître, prise à l'occasion de la manifestation sportive, sur tout supports, y compris les documents promotionnels et publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi.

Art. 10 : Protection des données nominatives.

Art. 11 : Pour votre sécurité, par respect pour les signaleurs bénévoles et pour le service du repas d'après course, il est prévu 2 barrières horaire :

- Une barrière horaire de 10h45 au ravitaillement du km12

- Une barrière horaire de 13h30 au km 24

Au-delà de ces barrières horaires, les participants seront invités à prendre un itinéraire bis (plus court) afin de rejoindre l'arrivée mais resteront classés avec la mention bifurcation,

Art. 12 : Récompenses : les 5 premiers au scratch masculins et féminins.

Art.13 : Consignes pour le respect de l'environnement

Nous traversons une zone Natura 2000, il est interdit de sortir du parcours balisé

Pour que notre espace naturel reste préservé et que l'on puisse en profiter encore longtemps, soyons des coureurs *éco-responsables* et ramenons tous nos déchets (gels, papiers, etc. ...) De plus, des poubelles sont prévues dans les zones de ravitaillement, **utilisez-les !**

Art.14 : Le Vinotrail fait partie du challenge 4 trails CCVH. Le classement final et les prix seront donnés à l'issus de ceux du Vinotrail